

Puis-je consacrer deux ou trois minutes à énumérer de sèches statistiques. Elles sont, à mon avis, très révélatrices. De 1963 à 1967, la part des recettes fournie par l'impôt direct sur le revenu des particuliers s'est accrue d'exactement deux points de pourcentage, passant de 37.3 en 1963 à 39.3 en 1967. Elle est ensuite passée à 48.5 p. 100 en 1971 et on prévoit qu'elle sera de 49.9 p. 100 en 1973. Par contre, le produit de l'impôt direct sur le revenu des sociétés est tombé de 19.3 p. 100 en 1963 à 16.3 p. 100 en 1967, puis à 13.7 p. 100 en 1971 et enfin, à 12.2 p. 100 dans le présent budget. Je crois que l'on devrait signaler ces choses. J'ai quelque chose à ajouter au sujet de ce déséquilibre qui représente une injustice énorme envers le Canadien moyen.

En 1950, la proportion était environ la même. En fait, la part des recettes fédérales que représentait l'impôt direct sur le revenu des sociétés était un peu plus élevée. Elle était de 28 p. 100, contre 26.7 p. 100 pour l'impôt direct sur le revenu des particuliers. En 1951, elle était de nouveau à peu près égale: 29.8 p. 100 pour l'impôt direct sur le revenu des sociétés et 27.8 p. 100 pour l'impôt direct sur le revenu des particuliers. Passons maintenant à 1961. Je vais sauter quelques années, de manière à ce que mes statistiques ne deviennent pas trop accablantes. En 1961, elle a commencé à piquer du nez.

**Une voix:** Une bonne année de gouvernement conservateur.

**M. Lewis:** Une bonne année de gouvernement conservateur, en effet. Les chiffres étaient de 38 p. 100 pour l'impôt direct sur le revenu des particuliers et de 19.8 p. 100 pour l'impôt sur le revenu des sociétés. En 1967, ils étaient de 39.3 p. 100 contre 16.3 p. 100; en 1968, 42 p. 100 contre 17.3 p. 100; 1969, 45.5 p. 100 contre 16 p. 100; en 1970, 48.4 p. 100 contre 14 p. 100. En 1971, 48.5 p. 100 contre 13.7 p. 100; 1972, 48.2 p. 100 contre 13.7 et, pour 1973, on prévoit des chiffres de 49.9 p. 100 pour l'impôt sur le revenu des particuliers contre 12.2 p. 100 pour l'impôt sur le revenu des sociétés.

J'ai ici un graphique que je me suis fait. Il est très révélateur. La proportion des revenus que l'État fédéral tire de l'impôt sur le revenu des particuliers augmente sans cesse de façon alarmante, alors que celle des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés baisse constamment. C'est le résultat d'une politique délibérée du gouvernement. Ces avantages dont profitent les sociétés privées du pays montrent comment le gouvernement actuel, comme son prédécesseur conservateur, traite les Canadiens sur les plans individuel et familial, par opposition au traitement qu'il accorde aux grandes sociétés.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nesbitt:** Dommage que les sondages Gallup ne révèlent pas cela.

**M. Lewis:** Nous voyons ici la façon d'agir des gouvernements libéraux et conservateurs: pressurer le Canadien moyen tandis que les exemptions vont aux grandes entreprises, qui sont vraiment exemptées malgré ce qu'on peut en dire.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a annoncé qu'en 1972-1973, 15 p. 100 des dépenses fédérales sur une base budgétaire irait à ce qu'il appelle «le développement et le soutien économiques». Cela veut dire tout bonnement que 15 p. 100 des recettes du trésor fédéral, sur une base budgétaire, serviront à assurer des subventions et des aumônes aux compagnies. Voilà ce que le

ministre veut dire. Il y aura des subventions sous l'égide du ministère de l'Expansion économique régionale, dans le cadre des divers programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce, des subventions de recherches, des subventions de développement et des concessions aux compagnies du Canada.

Sur une base budgétaire, le ministre déclare que 15 p. 100 de toutes les dépenses fédérales iront aux compagnies. Également, du point de vue budgétaire par opposition aux comptes nationaux, pour que les deux soient comparables, nous apprenons que 14.9 p. 100 ou 15 p. 100 des recettes budgétaires proviendront des entreprises qui recevront 15 p. 100 des dépenses budgétaires. Même le ministre des Finances conviendra que 15 moins 15 égale zéro. Le public canadien doit comprendre, et c'est pourquoi je le souligne, que les entreprises n'apportent pratiquement aucune contribution nette à nos dépenses sociales, à la défense, à nos vieillards et à nos malades. Toutes les recettes fiscales proviennent du revenu de la famille canadienne ordinaire et non pas des entreprises. Il est important de le souligner.

Cet après-midi, je n'ai pas eu le plaisir d'entendre le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield). J'étais à Toronto quand certains événements se sont déroulés. Bien que tenté de les commenter, je ne le ferai pas dans cet exposé. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu que les porte-parole conservateurs ne protesteront pas contre le traitement de faveur accordé à nos entreprises par ce gouvernement, comme l'accordait autrefois le gouvernement conservateur. Ce fait doit être souligné dans ce débat sur le budget.

Au Canada en 1969, soit l'année la plus récente pour laquelle on ait des chiffres, 46 p. 100 des entreprises n'ont pas payé un sou d'impôt sur le revenu. Dans le secteur des mines et du pétrole, notamment dans l'extraction, 78 p. 100 des sociétés n'ont payé aucun impôt sur le revenu. Rien ne me fera croire que 46 p. 100 de toutes les sociétés et 78 p. 100 des entreprises minières et pétrolières n'ont réalisé aucun profit en 1969, qu'elles se sont contentées d'extraire les minerais et le pétrole pour des motifs philanthropiques. Elles ont fait des profits, mais ont pu garder grâce au genre de loi qui les favorise et aux échappatoires qu'on ne manque jamais de leur assurer.

**Des voix:** Bravo!

• (2040)

**M. Lewis:** Je dis que c'était pour le ministre des Finances l'occasion de rétablir l'équilibre de relancer l'économie et de faire échec au chômage. Au lieu d'en profiter, il s'est contenté d'accroître le déséquilibre. Les grosses exemptions et les nouveaux dégrèvements sont allés aux sociétés. Les vieillards pensionnés, les anciens combattants et les étudiants ont obtenu un peu d'aide, mais pas assez.

Entre parenthèses, je dirai au ministre des Finances qu'il est tout à fait inhabituel d'indiquer dans le budget une augmentation des prestations sociales. La chose s'est rarement produite depuis que je suis ici, mais j'avoue que cela ne fait pas bien longtemps.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Walter Harris l'a fait avant lui.

**M. Lewis:** Oui, c'est vrai mais il y a longtemps, 25 ans, de cela. Il est très rare qu'un ministre des Finances prévoie dans son budget une augmentation des prestations sociales. Mais le pauvre homme ne pouvait pas faire autre-